

Coupes 2019

LA FORÊT DOMANIALE DE MONTMORENCY



Grande d'environ 2000 hectares, située dans le Val d'Oise, elle est composée majoritairement de châtaigniers (70%).

Elle se caractérise par une biodiversité riche avec ses deux réserves biologiques dirigées (zones protégées) : la Cailleuse et le Nid d'aigle permettant d'assurer la gestion conservatoire d'espèces rares ou menacées. Ses milieux humides (étang Godard et Marie, mares...) amènent par ailleurs une diversité floristique et faunistique.

Cette forêt est très fréquentée avec 5 millions de visites par an.

La forêt produit du bois. Le châtaignier est utilisé pour les plus beaux arbres dans la fabrication de bardage, parquets, lames de terrasse, piquets...

Elle est gérée par l'Office national des forêts selon un document d'aménagement établi pour la période de 2015-2023.

La forêt de Montmorency aussi touchée par des insectes ravageurs

Une parcelle d'épicéas de la forêt domaniale de Montmorency a subi une attaque de scolytes qui a eu pour conséquence la mort rapide de tous les arbres.

Le scolyte est un petit coléoptère classé dans la famille des insectes ravageurs. Il est considéré comme nuisible pour la flore. Pour se reproduire le scolyte pond, sous l'écorce des arbres, des larves qui se nourrissent de la sève provoquant un affaiblissement voire la mort de l'arbre. Le réchauffement climatique ayant favorisé sa prolifération en lui offrant des températures plus propices à son développement, le scolyte cible principalement les épicéas et représente un risque phytosanitaire grandissant qui menace les forêts.

Partout en Europe et en France notamment dans les régions Grand Est et Bourgogne Franche Comté, les peuplements d'épicéas et de sapins sont touchés par ce ravageur. En Ile-de-France, ces deux espèces d'arbres sont peu présentes. La parcelle 147a essentiellement constituée d'épicéa en forêt de Montmonrency est atteinte par les scolytes. Elle se situe sur le territoire de Saint-Prix.

La parcelle 147a va être sécurisée par l'abattage des arbres morts et des plantations seront ensuite réalisées

L'ONF n'a pas d'autre solution que de procéder à la coupe des arbres morts. Celle-ci est indispensable pour assurer la protection des promeneurs en enlevant les arbres devenus dangereux et préparer la future plantation.

Coupes 2019

Les scolytes

Les scolytes sont de petits insectes xylophages (qui mange le bois) de l'ordre des coléoptères. Ils font partie d'une grande famille d'insectes dits « ravageurs » : les curculionidés (Curculionidae).

Leur corps de 2 à 5 mm est cylindrique et court, de couleur brun foncé à rougeâtre. Leur nom vient du grec skôlêx, « ver ».

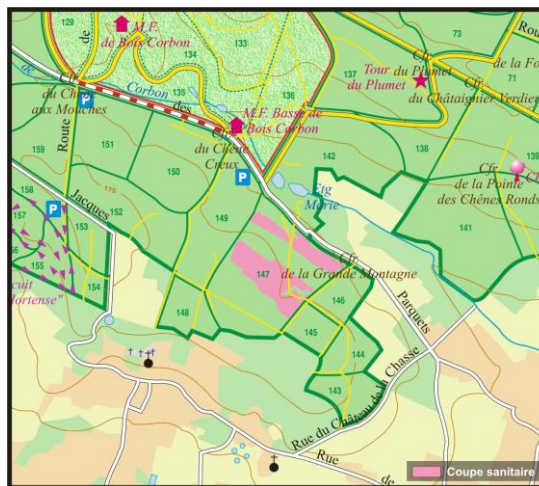
Ils pondent sous l'écorce des arbres et les larves se nourrissent de la sève des arbres, ce qui peut mener à la mort de l'arbre.



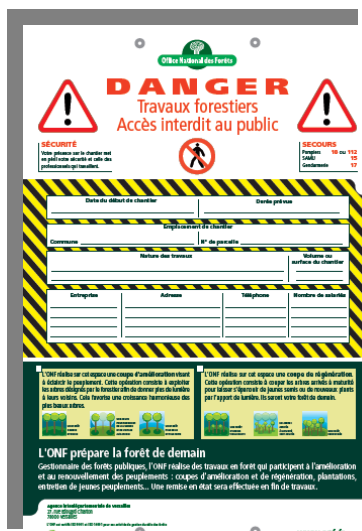
Image d'une attaque de scolytes sous corticaux sur pin cembro

La parcelle 147a déjà touchée par la maladie de l'encre

La maladie de l'encre est due à un pathogène (micro-organisme) qui attaque le système racinaire des châtaigniers, provoquant un dépérissement important. En l'absence de traitement, les châtaigniers de la parcelle 147a ont été coupés.



La coupe des épicéas morts commencera semaine 24



- Cette coupe sera réalisée par l'ONF en bois façonné : l'ONF prend la responsabilité de l'organisation de l'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers et la remise en état des lieux.

- Vendus par l'ONF à des transformateurs, les bois seront stockés sur place de dépôt

- Plusieurs mois seront nécessaires pour les différentes étapes de l'exploitation : bûcheronnage, débardage (évacuation des bois), stockage et transport des bois.

Une remise en état des lieux est toujours prévue en fin de chantier. Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public.

Coupes 2019

Ces travaux d'abattage vont engendrer temporairement des désagréments pour les usagers



Le bois est entreposé en bordure de chemin avant d'être évacué.

- Le paysage sera modifié puisque tous les arbres dépérissants seront coupés.
- Les parcelles en question seront interdites au public du fait de l'exploitation en cours qui est dangereuse.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans les parcelles puis stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

Une plantation sera ensuite programmée sur cette parcelle afin de remplacer les arbres morts

Une fois l'exploitation et le débardage (évacuation des bois) terminés, l'ONF procédera à une plantation avec d'autres essences adaptées au milieu et non sujettes aux scolytes.

Auparavant, une opération de broyage de la végétation existante et des rémanents d'exploitation permettra de préparer le sol à la plantation.



Planter pour régénérer la forêt

En général, le forestier s'emploie à régénérer la forêt à partir de la germination naturelle des graines des plus beaux arbres (semenciers) se trouvant en place. On appelle cela la **régénération naturelle**.

Cependant, lorsque la régénération naturelle est difficile ou impossible (crise sanitaire) ou s'il y a nécessité de changer d'essence forestière, il met en oeuvre une **régénération artificielle**, ce qui sera le cas de la parcelle 147a. Dans ce cas, la forêt sera issue d'une plantation de très jeunes arbres réalisée de main d'hommes.

Coupes 2019

Plan des coupes – parcelle 147a
Forêt domaniale de Montmorency

